

COMMUNE DE PONT D'OUILLY

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DU 18 MAI 2017

Sous la présidence de Maryvonne GUIBOUT, Maire
à laquelle assistaient : Jacky LEBRETON – Maire-adjoint – Christiane HUREL – Eric MARAIS –
Lydia RIGOT – Chantal MARIE - Franck DUMAY – Sylvie HELIE, conseillers municipaux
Absents excusés: Maryvonne GRAINDORGE – Gilles MAUDUIT – Maires-adjoints – Sylvie
RAIRIE – Vincent MEYER – Cassandre BRIAND.

Travaux de Voirie 2017

Après en avoir délibéré et comparé les différents devis, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de confier les différents travaux de voirie aux entreprises suivantes :

- F.M.T.P.
 - curage d'un fossé aux Minières pour 400 € HT
 - enrochement à la Martelée pour 900 € HT
 - travaux de captage d'eaux pluviales aux Gouttes (chemin des Champs Porchains) pour 1 400 € HT
- Ets RAUX
 - aménagement parking handicapés et cheminement à la cantine pour 1 876,50 € HT
 - réfection de trottoir rue de la V^{ème} République pour 4 673 € HT
- Ets PROD'HOMME
 - aménagement chemin du Roi pour 3 060 € HT
 - chemin de la Cambuse partie haute pour 6 000 € HT
 - chemin de la Cambuse partie basse pour 2 875 € HT
- Ets EIFFAGE
 - travaux de point à temps pour 19 764 € HT

Achat Radars

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord à l'achat de 4 balises Evoflash RADAR destinés à Saint Marc d'Ouilly et Ouilly le Basset où les vitesses sont respectivement limitées à 50 et 70 km/h.

Le montant du devis pour les 4 unités s'élève à 2 136 € HT.

Le Maire est chargé de solliciter l'autorisation de l'ARD pour ces installations sur les départementales.

Demandes de Pont d'Ouilly Loisirs

Après avoir pris connaissance des différentes demandes de Pont d'Ouilly Loisirs et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'accorder une intervention de l'Association en début de séance de Conseil Municipal une fois par an pour permettre à son Président d'exposer ses projets ou tout sujet qui concerne également la Commune. Par contre, les réunions Maire-adjoints sont fixées au coup par coup pour régler les affaires courantes et ne concernent pas Pont d'Ouilly Loisirs.
- De refuser de prendre 100 jeunes en camp sur le camping municipal, les installations sanitaires et électriques n'étant pas suffisantes pour la clientèle du camping et de tels groupes. De plus la cohabitation ne serait pas aisée entre des campeurs qui viennent se reposer et 100 enfants en bas âge.

- De refuser le prêt de chaises de la guinguette et le transport par le personnel communal, les chaises étant fragilisées par une utilisation sur un terrain instable et le personnel trop restreint aux dates souhaitées pour les séances de cinéma en plein air. Pour ce genre de manifestation, il est facile de demander aux spectateurs d'apporter un siège pliant.
- D'accorder l'utilisation de la salle des fêtes en cas de mauvais temps les 26 Juillet et 9 Août 2017.

Le Conseil Municipal précise que la barrière installée entre la salle Bessac et la cuisine de réchauffage devra toujours être fermée à clé et qu'en aucun cas le parking de cette salle ne devra être occupé par les véhicules nécessaires aux activités de l'association.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'informer le Présent de Pont d'Ouilly Loisirs de ces décisions.